

Le pacte 1^{er} degré, c'est quoi ?

Le PACTE est la nouveauté annoncée par notre ministère pour la rentrée prochaine, elle se résume à “travailler plus pour gagner (un peu) plus”, alors que la seule revendication légitime reste une augmentation de salaires sans contreparties.

En outre, il s’agit de changements majeurs dans notre travail et pour notre statut de fonctionnaire. Quelles seront les conséquences si l’on signe un Pacte 1er degré ?

On assiste encore à une technique de management qui consiste à naviguer à vue, et ce depuis le COVID. Au gré des annonces, les modalités ont changé, générant un grand flou autour de nombreuses questions. Il reste à l’heure où nous écrivons de nombreuses zones d’ombre qui ne nous rassurent pas. Toutefois, les zones éclaircies ne nous rassurent pas non plus.

Annonçons tout d’abord que, quelles que soient les missions choisies, si vous n’avez pas pu assurer vos heures (absence, maladie, etc.), vous devrez rattraper vos heures Pacte (qui seront annualisées).

Signer un pacte « Activités pédagogiques en présence des élèves », c'est :

Missions	Conséquences / Questions non résolues
<p>Heure hebdomadaire en 6^o (soutien/approfondissement français mathématiques) Dispositif prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • des frais de déplacements non remboursés (rien n’est dit à ce sujet pour le moment) ; • travailler avec des groupes dont l’effectif pourrait être important : le MEN parle d’effectifs réduits, mais à ce stade, rien n’est précisé sur le taux d’encadrement maximum ; les IEN avouent en vérité ne pas savoir quels seront les effectifs max ; • contraints aux horaires du collège : ce sera le collège qui établira ses besoins, les jours et les horaires ad hoc. On vous assure juste que ce sera compatible avec vos 108h, mais rien ne dit si, après avoir signé, vous serez en mesure de négocier votre emploi du temps ; • les animations pédagogiques auront plus lieu les mercredis après-midis pour tous là où les heures Pacte se feront les mercredis matins ; • ne doutons pas que le temps de préparation et de coordination avec les enseignant-e-s des deux matières concernées sera important.

Devoirs faits au collège	Il y a peu de chance, malgré les effets d'annonce, que cela puisse se mettre en place puisqu'il y aura des incompatibilités d'emplois du temps.
Le soutien à l'école	Le soutien ne remplace pas les APC qui restent obligatoires : c'est un temps qui s'ajoute aux 108h.

Signer un PACTE sur des « missions annualisées pour le fonctionnement des

établissements et conduite de projets », c'est :

MISSIONS	CONSÉQUENCES
<p>Coordination et mise en œuvre de projets innovants</p> <p>Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Derrière une prétendue innovation pédagogique se cache le “plan écoles” de Marseille qui promettait davantage d'argent à celles et ceux qui voulaient bien rentrer dans le jeu de la contractualisation. Contractualiser, c'est le contraire de l'égalité et un bon moyen de ne pas donner à tous comme il serait nécessaire. • alourdissement des tâches pour les directions d'école : plus de missions, ce sera plus de paperasse et encore davantage de contrôle.

En résumé, signer un PACTE c'est :

- accepter de nouvelles missions qui à terme pourraient s'imposer à toutes et tous comme ce fut le cas à France Télécom / Orange ;
- faire entrer le principe du contrat dans le statut de fonctionnaire, ce qui met en danger notre statut : choisir ses missions en fonction d'une rémunération est contraire à la philosophie de la fonction publique ;
- laisser croire qu'on pourrait travailler plus, alors que les enseignant·es travaillent en moyenne 43h par semaine : nous voulons gagner plus mais sans travailler plus, et sans toucher à notre statut.
SUD éducation revendique une augmentation de 400€ pour toutes et tous sur nos salaires.
- une charge importante de travail en plus avec des contraintes sur les emplois du temps ce qui va aggraver les inégalités femmes/hommes.
- annualiser son temps de travail et par conséquent devoir rattraper les heures non faites en cas d'absence;
- signer pour des heures supplémentaires qui ne seront pas cotisées pour la retraite.

Pour toutes ces raisons, opposons nous au PACTE : il ne fera qu'aggraver nos conditions de travail et fragiliser notre statut.

Refusons de le signer !